

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

États financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Bilan

Au 31 mars 2007

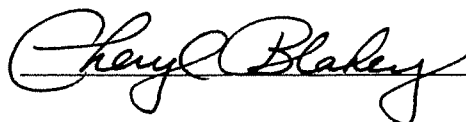
(en milliers de dollars)

	2007 \$	2006 \$
Actif		
Actifs financiers	19 705	8 296
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds (note 8)	4 897	5 008
Comptes débiteurs (note 3)	<u>24 602</u>	<u>13 304</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	528	1 120
Salaires	1 136	1 290
Congés annuels et heures supplémentaires	2 432	2 639
Revenus reportés (note 5)	132	76
Indemnités de cessation d'emploi (note 6)	<u>6 257</u>	<u>5 610</u>
	<u>10 485</u>	<u>10 735</u>
Excédent des actifs financiers sur le passif	<u>14 117</u>	<u>2 569</u>
Actifs non financiers (note 2)		
Autres actifs	158	123
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>4 948</u>	<u>5 309</u>
	<u>5 106</u>	<u>5 432</u>
	<u>19 223</u>	<u>8 001</u>
Avoir du Canada		
Capital d'apport	4 941	4 941
Excédent accumulé	<u>14 282</u>	<u>3 060</u>
	<u>19 223</u>	<u>8 001</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par

 administrateur général



fonctionnaire des
finances principal p.i.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État des résultats de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007		2006							
	Inspection prévue au budget \$ (non vérifié)	Inspection réelle \$	Pondé- ration prévue au budget \$ (non vérifié)	Pondé- ration réelle \$	Recherche prévue au budget \$ (non vérifié)	Recherche réelle \$	Protection des produc- teurs prévue au budget \$ (non vérifié)	Protection des produc- teurs réelle \$	Total prévu au budget \$ (non vérifié)	Total réel \$
Revenus										
Honoraires de services	24 490	28 838	9 584	12 101	-	-	21	1	34 095	36 674
Crédits spéciaux (note 7)	16 345	18 302	3 588	4 591	5 455	5 154	4 612	2 461	30 000	22 012
Crédits parlementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus de contrats	616	1 271	-	-	4 234	4 429	988	773	5 222	5 293
Droits exigés pour des licences	-	-	-	-	-	-	6	2	622	1 704
Revenus, montant total	41 451	48 411	13 172	16 692	9 689	9 583	6 037	3 740	70 349	78 426
Charges										
Salaires et charges sociales	33 760	33 755	11 035	10 432	6 977	6 763	4 559	2 882	56 331	53 832
Loyers	2 121	2 163	509	490	894	913	268	172	3 792	3 738
Déplacements	2 030	1 897	542	441	397	317	431	149	3 400	2 804
Réparations et fournitures	1 375	1 546	318	360	705	757	129	85	2 527	2 793
Amortissement	1 763	1 188	531	302	637	414	176	70	3 107	2 398
Services professionnels et spéciaux	587	603	172	152	253	209	237	294	1 249	1 815
Communications	486	492	164	151	124	127	159	63	933	878
Autres charges	273	(79)	210	(12)	(298)	83	78	25	263	1 044
Charges, montant total	42 395	41 565	13 481	12 316	9 689	9 583	6 037	3 740	71 602	67 204
Gain net (perte)	(944)	6 846	(309)	4 376	-	-	-	-	(1 253)	11 222
										(4 068)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État de l'évolution de l'excédent des actifs financiers sur le passif

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007 \$ Montant prévu au budget (non vérifié)	2007 \$ Montant réel	2006 \$ Montant réel
Gain net de l'exercice (perte)	(1 253)	11 222	(4 068)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(506)	(1 621)	(1 771)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 107	1 974	2 174
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(13)	(3)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	13	4
Achat avec reprise d'immobilisations hors caisse	-	8	-
	2 601	361	404
Acquisition d'autres actifs	-	(158)	(123)
Utilisation d'autres actifs	-	123	155
	-	(35)	32
Augmentation (diminution) de l'excédent des actifs financiers sur le passif	1 348	11 548	(3 632)
Excédent des actifs financiers sur le passif au début de l'exercice (insuffisance)	(398)	2 569	6 201
Excédent des actifs financiers sur le passif à la fin de l'exercice	950	14 117	2 569

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État du surplus accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
Excédent accumulé au début de l'exercice	3 060	7 128
Gain net de l'exercice (perte)	11 222	(4 068)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>14 282</u>	<u>3 060</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
Ressources financières liées aux		
Activités de fonctionnement		
Gain net de l'exercice (perte)	11 222	(4 068)
Éléments hors trésorerie inclus dans le surplus (déficit) de l'exercice		
Amortissement (note 4)	1 974	2 174
Provision pour indemnités de cessation d'emploi (note 6)	1 086	842
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(13)	(3)
	<hr/>	<hr/>
	14 269	(1 055)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	111	374
Autres actifs	(35)	32
Passif	(1 336)	(1 453)
	<hr/>	<hr/>
Ressources financières nettes liées aux activités de fonctionnement	13 009	(2 102)
Opérations sur les capitaux propres		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4)	(1 621)	(1 771)
Achat avec reprise d'immobilisations hors caisse	8	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	13	4
	<hr/>	<hr/>
Ressources financières nettes liées aux opérations sur les capitaux propres	(1 600)	(1 767)
Ressources financières nettes affectées et variation de l'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds au cours de l'exercice		
	11 409	(3 869)
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice		
	8 296	12 165
	<hr/>	<hr/>
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice	19 705	8 296
	<hr/>	<hr/>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

1 Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne des grains (CCG) détient ses pouvoirs en vertu de la Loi sur les grains du Canada. Aux termes de la Loi, la CCG a le mandat d'établir et de maintenir des normes visant la qualité du grain canadien et de réglementer la manutention du grain au Canada dans l'intérêt des producteurs, et d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur et des marchés étrangers en une denrée fiable.

En mai 2005, le Parlement a adopté le projet de loi C-40 visant à modifier la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada, obligeant le gouvernement à entreprendre un examen exhaustif indépendant de la CCG et des dispositions et du fonctionnement de la Loi sur les grains du Canada. L'examen indépendant de COMPAS Inc. a été présenté devant le Parlement en septembre 2006. Le rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (CPAAG) a été présenté devant le Parlement le 5 décembre 2006. Le gouvernement fédéral a présenté une réponse au CPAAG le 16 avril 2007.

2 Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été établis selon les normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables ayant servi à la préparation de ces états financiers sont les suivantes :

Constataions des revenus et des charges

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par suite de la fourniture de biens ou la prestation de services ou lorsqu'il se produit un événement donnant lieu à une créance. Les revenus qui ont été reçus mais qui ne sont pas encore gagnés sont présentés à titre de revenus reportés. Les revenus reportés sont touchés essentiellement sous forme de droits exigés pour les licences qui sont octroyées pour une période de 12 mois.

Sauf indication contraire, les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires continus reçus pour les dépenses liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil et les charges du Laboratoire de recherches sur les grains ont été inscrits comme revenus du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (le « Fonds renouvelable »).

Les crédits parlementaires se rapportant aux indemnités de cessation d'emploi accumulés avant le 1^{er} avril 1995 et versés par la CCG ont été inscrits dans les comptes débiteurs liés au Conseil du Trésor.

Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds

L'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds correspond au montant de l'autorisation permanente du Fonds qui a été utilisé depuis l'établissement du Fonds.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont établis aux montants censés être finalement réalisés. Des provisions sont constituées à l'égard de tous les comptes dont le paiement d'intérêts ou de capital est en souffrance depuis 180 jours, ce qui a été considéré comme un changement d'estimation entrant en vigueur le 31 mars 2007 par rapport à la durée antérieure de 90 jours.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers et les immobilisations corporelles sont comptabilisés par la CCG à titre d'actifs parce qu'ils peuvent être utilisés pour la prestation de services dans les exercices à venir. Ces actifs ne fournissent habituellement pas de ressources pour régler les passifs de la CCG, à moins qu'ils ne soient vendus.

Immobilisations corporelles

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1^{er} avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées à la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1^{er} avril 1995 ont été inscrites au coût. Le produit de la cession d'immobilisations est conservé par le Fonds renouvelable.

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût est de 10 000 \$ ou plus sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	de 5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Congés annuels

Les congés annuels et les congés compensateurs sont passés en charges au fur et à mesure que les employés cumulent des avantages selon leurs conditions d'emploi respectives et ces congés sont constatés dans les comptes du Fonds renouvelable à la fin de l'exercice, d'après les dossiers des employés.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés cumulent des indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au gouvernement du Canada, tel qu'il est stipulé dans leurs conventions de travail. La CCG comptabilise les indemnités de cessation d'emploi que les employés ont accumulées après le 31 mars 1995. Ces états financiers ne contiennent aucune provision à l'égard des indemnités de cessation d'emploi cumulées par les employés jusqu'au 31 mars 1995. Ces indemnités représentent une obligation de la CCG qui sera financée par le Conseil du Trésor.

Régime de retraite

Les employés de la CCG sont protégés en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre de charges sociales. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires. La législation actuelle n'oblige pas la CCG à verser de cotisations pour toute insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Intérêts sur prélèvements

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les intérêts débiteurs sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui élimine la nécessité d'un prélèvement sur l'autorisation.

Incertitude relative à la mesure

Pour établir ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des revenus et des charges durant les exercices visés. Les principaux éléments des états financiers qui sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure comprennent les salaires à payer relatifs à des conventions collectives en cours de négociation, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation à l'égard des indemnités de cessation d'emploi. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations de la direction font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements doivent être apportés, ces derniers sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

3 Comptes débiteurs

	2007 \$	2006 \$
Comptes débiteurs liés à des apparentés	715	507
Tiers	4 197	5 161
	<hr/>	<hr/>
	4 912	5 668
Moins la provision pour créances douteuses	(15)	(660)
	<hr/>	<hr/>
	4 897	5 008
	<hr/>	<hr/>

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

4 Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture \$	Acquisitions \$	Cessions \$	Solde de clôture \$	Solde d'ouverture \$	Amortissement \$	Diminution \$	Solde de clôture \$	2006 \$	2007 \$
Matériel scientifique	8 566	1 034	111	9 489	5 731	943	112	6 562		2 927
Matériel et mobilier de bureau	970	-	70	900	960	3	69	894		6
Matériel opérationnel	655	49	-	704	476	50	-	526		178
Matériel informatique et logiciels	7 896	538	966	7 468	6 625	645	959	6 311		1 157
Améliorations locatives	4 835	-	24	4 811	3 821	333	23	4 131		680
	22 922	1 621	1 171	23 372	17 613	1 974	1 163	18 424		4 948
										5 309

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

5 Revenus reportés

	2007 \$	2006 \$
Revenus reportés provenant de licences	130	74
Autres revenus reportés	2	2
	<u>132</u>	<u>76</u>

6 Indemnités de cessation d'emploi

La CCG offre à ses employés des indemnités de cessation d'emploi selon l'admissibilité, les années de service et le salaire en fin de carrière. Ces indemnités sont capitalisées au moyen d'une charge à payer mensuelle sur les salaires. La CCG calcule l'obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi selon un taux estimatif de 2,75 %. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées par les employés avant le 1^{er} avril 1995 sont financées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

	2007 \$	2006 \$
Indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	5 610	4 982
Charge de l'exercice	1 086	842
Indemnités versées durant l'exercice	<u>(439)</u>	<u>(214)</u>
Indemnités de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	<u>6 257</u>	<u>5 610</u>

7 Crédits parlementaires

La CCG est financée au moyen de crédits continus, de crédits spéciaux, d'une autorisation à dépenser les droits recouverts et d'une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$. La marge de crédit du Fonds renouvelable fait présentement l'objet d'un gel depuis l'exercice 2003-2004. Pour répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie céréalière tout en maintenant sa stabilité financière, la CCG a mis au point et retenu certaines solutions viables à long terme.

Pour l'exercice 2007-2008, le gouvernement a approuvé des crédits de 37,3 millions de dollars.

Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement et le bilan d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires des exercices précédents, de l'exercice en cours ou des exercices à venir. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la CCG pour l'exercice calculés selon le financement public diffèrent des résultats de fonctionnement nets calculés selon la comptabilité d'exercice. Un rapprochement de ces écarts est présenté dans les tableaux qui suivent.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

Le coût de fonctionnement net correspond au montant total des revenus, moins les crédits spéciaux et les crédits parlementaires minorés du montant total des charges, plus le gain net.

Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits utilisés au cours de l'exercice écoulé

	2007 \$	2006 \$
Coût de fonctionnement net	35 710	31 373
Éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les crédits		
Report prospectif de crédits non utilisés	-	(219)
Remboursement d'indemnités de cessation d'emploi	733	519
Excédent accumulé utilisé	-	(4 068)
Crédits utilisés au cours de l'exercice écoulé	<u>36 443</u>	<u>27 605</u>

Crédits reçus

	2007 \$	2006 \$
Crédits spéciaux et autres crédits	31 241	22 312
Crédits parlementaires	<u>5 202</u>	<u>5 293</u>
Crédits reçus au cours de l'exercice écoulé	<u>36 443</u>	<u>27 605</u>

Rapprochement des revenus provenant de crédits

	2007 \$	2006 \$
Revenus provenant de crédits spéciaux	30 000	21 000
Mandats de la Gouverneure générale	-	1 312
Budget supplémentaire des dépenses	1 241	-
Report prospectif de crédits non utilisés	-	219
Remboursement d'indemnités de cessation d'emploi	<u>(733)</u>	<u>(519)</u>
Crédits parlementaires	<u>30 508</u>	<u>22 012</u>
	<u>5 202</u>	<u>5 293</u>
Revenus provenant de crédits, montant total	<u>35 710</u>	<u>27 305</u>

Pour l'exercice 2006-2007, les ententes de financement du gouvernement fédéral avec la CCG ont doté cette dernière d'un crédit spécial de 30 508 000 \$ pour lui permettre de continuer à remplir son mandat.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

Nominations

Les charges liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil sont payées à même les crédits parlementaires. Ces montants figurent dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	2007 \$	2006 \$
Salaires et charges sociales	642	747
Déplacements et déménagements	55	86
Loyers	37	36
Réparations, fournitures et charges diverses	6	17
Services professionnels et spéciaux	3	23
Communications	16	37
Indemnités de cessation d'emploi	13	12
Affranchissement et fret	1	4
	<hr/>	<hr/>
Revenus provenant de crédits parlementaires pour les charges liées aux nominations	773	962

Laboratoire de recherches sur les grains

Les crédits parlementaires servent à payer une partie des charges engagées par le Fonds renouvelable pour le Laboratoire de recherches sur les grains. Ces sommes sont incluses dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	2007 \$	2006 \$
Salaires et charges sociales	2 932	3 010
Déplacements et déménagements	113	141
Loyers	781	617
Réparations, fournitures et charges diverses	457	330
Services professionnels et spéciaux	32	101
Communications	4	55
Indemnités de cessation d'emploi	73	50
Affranchissement et fret	37	27
	<hr/>	<hr/>
Revenus provenant de crédits parlementaires pour le Laboratoire de recherches sur les grains	4 429	4 331
Revenus provenant de crédits parlementaires pour les charges liées aux nominations	773	962
	<hr/>	<hr/>
Total des revenus provenant de crédits parlementaires	5 202	5 293

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

8 Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable

L'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable se compose des montants qui suivent :

	2007	2006
	\$	\$
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	6 257	5 610
Variations du fonds de roulement	(794)	(48)
Ressources liées aux activités de fonctionnement	14 242	2 734
	<hr/>	<hr/>
Total de l'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable	19 705	8 296
	<hr/>	<hr/>

9 Engagements en vertu de contrats de location

Des contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus principalement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimaux futurs exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

	\$
2008	2 631
2009	2 376
2010	2 347
2011	2 217
2012 et par la suite	2 197
	<hr/>
	11 768
	<hr/>

10 Passifs éventuels

Des réclamations ont été présentées à la CCG dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que ces réclamations sont non fondées. L'issue de ces actions en justice ne peut être déterminée à l'heure actuelle et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à l'égard de ces réclamations.

Les employés ont le droit de cumuler des jours de congés de maladie. Toutefois, ces congés ne sont pas acquis et ne sont accordés qu'en cas de maladie. Il est donc impossible d'établir de manière raisonnable le nombre de jours de congés de maladie qui devront être accordés dans les exercices futurs. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à cet égard. Les paiements de congés de maladie sont comptabilisés dans les activités de fonctionnement à mesure qu'ils sont versés.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

11 Opérations entre apparentés

La CCG est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La CCG conclut avec ces entités des opérations dans des conditions normales de concurrence et selon des conditions commerciales normales, dans le cours normal de ses activités. De plus, la CCG reçoit des services d'autres ministères.

Services offerts par des ministères

Au cours de l'exercice, la CCG a payé un loyer et certains services professionnels à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Des cotisations patronales au régime d'assurance-maladie et aux régimes d'avantages sociaux ont également été versées par des ministères ou payées à des ministères. Les services importants ont été comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement de la CCG, comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux	10 289	11 251
Loyers	3 605	3 585
Services professionnels et spéciaux		
Services de vérification et de comptabilité	274	421
Services-conseils	106	122
Services juridiques	157	150
Services de traduction	155	121
Autres	217	199
	<hr/>	<hr/>
	14 803	15 849
	<hr/>	<hr/>

À la fin de l'exercice, les montants suivants liés à des apparentés étaient inclus dans les comptes créditeurs et les comptes débiteurs :

	2007	2006
	\$	\$
Comptes débiteurs	715	507
Comptes créditeurs	283	440

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

(en milliers de dollars)

12 Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds renouvelable consistent en comptes débiteurs et en comptes créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'exposition du Fonds renouvelable aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit liés à ces instruments financiers n'est pas importante.

Les instruments financiers susceptibles d'exposer la CCG à des concentrations du risque de crédit se composent principalement de comptes clients. La CCG fournit des services à diverses entités. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, les cinq plus grandes entités intégrées représentaient 64 % des soldes débiteurs de la CCG.

13 Assurance

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la CCG ne détient pas de police d'assurance.

14 Impôt sur le revenu

La CCG n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

15 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour refléter la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.